

Délégation départementale de la Creuse

GUERET, le 13 juin 2023

Pôle bidépartemental Santé Environnement

Affaire suivie par : ARS-DD23-SANTE-ENVIRONNEMENT
Tél. : 05 55 51 81 24
Mèl. : ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr

Réf. : T:\DDT\DD23\POLE_SPSEISEURBANISME\PLU\2023

**La Directrice de la Délégation Départementale
de la Creuse**

à

**Direction de l'aménagement du territoire
Service SCOT – documents d'urbanisme-
stratégie foncière**

**9 av.charles de Gaulle, BP 302
23006 GUERET cedex**

Objet : Révision du PLU de SAINTE FEYRE

Par courriel du 27/04/2023, vous sollicitez mes services, pour avis, concernant le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sainte-Feyre.

Les remarques de l'ARS NA transmises en 2018 dans le cadre du « porter à connaissance » concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sainte-Feyre ont été prises en compte, notamment sur :

- Les servitudes publiques liées à la présence de captages d'eau potable,
- L'exposition des populations au bruit des infrastructures de transport et aux bruits de voisinage produits par la proximité d'habitations vis à vis d'activités économiques ou de loisirs,
- La problématique du rapprochement de nouvelles zones constructibles de zones d'activités agricoles, susceptibles d'engendrer des nuisances (sonores, olfactives).

Enfin, ce projet prend également en compte la dimension « mobilités actives - transports et accès aux équipements et aux services », dont certains aménagements favorables à la santé par la promotion de l'activité physique (voies piétonnes).

J'émet par conséquent, en ce qui me concerne, un avis favorable à ce dossier.

**La Responsable du département
Santé environnement**



Elisabeth KOUVTANOVITCH